

Image not found or type unknown



Revente appartement tva réduite 5.5%, zone ANRU

Par **Rev aaa**, le **24/07/2024** à **11:51**

J'ai réservé un bien en 2022 et je l'ai acheté en 2023. C'est un appartement avec un TVA réduite à 5.5% en zone ANRU. Sauf que depuis cela m'a situation à changé, j'ai rencontré une personne avec qui je vis et cela plus loin que la position de mon appartement. Le bien est livré le 22 septembre 2025. Nous comptons nous pacer le 23 septembre 2025. Est ce que je peux revendre le bien sans que la tva réduite sois remise en cause.